



## Service social - Pour qui ?

publié le 07/09/2023

**VOUS ÊTES PARENT ET VOUS AVEZ DES INQUIÉTUDES CONCERNANT VOTRE ENFANT ?**

Le service social en faveur des élèves de son établissement est à votre disposition pour vous rencontrer, vous conseiller et vous soutenir dans le respect du secret professionnel.

Vous pouvez rencontrer l'assistant social scolaire en prenant contact avec l'établissement de votre enfant.

Vous vous interrogez sur vos droits

Votre situation familiale a des conséquences sur le comportement de votre enfant

Le comportement de votre enfant ne veut plus retourner en classe

Le comportement de votre enfant vous inquiète, vous avez repéré chez lui des difficultés relationnelles

Vous êtes désespérés face à l'attitude de votre enfant

 20210906\_flyer\_parents\_a5\_148x210mm (PDF de 49.7 ko)

Mme EPRINCHARD assistante sociale sur le collège Jean Moulin vous reçoit sur RDV